
Zeugnisse (carnet de notes)

Numéro d'inventaire : 2017.11.2

Auteur(s) : Suzanne Poncelet

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1903-1904

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Livret agrafé, couverture bleue portant une étiquette avec le nom de l'élève à l'encre bleue. Caractères imprimés et manuscrits gothiques. De nombreuses pages vierges.

Mesures : hauteur : 20 cm ; largeur : 12,8 cm

Notes : Livret scolaire de la Seminar-Übungsschule zu Schlettstadt de l'année scolaire 1903-1904. Après l'annexion de l'Alsace-Moselle par l'Empire allemand, une ordonnance du Gouverneur général d'Alsace-Lorraine du 18 avril 1871 rend l'école obligatoire de 6 à 14 ans pour les garçons, de 6 à 13 ans pour les filles. La confessionnalité de l'équivalent des Ecoles normales françaises, les Lehrseminare, a été instituée le 6 mars 1871. L'Ecole normale d'institutrices de Sélestat (Schlettstadt en allemand) était réservée aux catholiques (celle de Strasbourg, d'abord réservée aux protestantes, est devenue interconfessionnelle en septembre 1871). La Übungsschule correspondait aux écoles d'application des Ecoles normales. Les appréciations de chaque semestre sont signées par le directeur de l'Ecole normale, l'enseignante et la grand-mère maternelle de Suzanne, qui s'occupait de la scolarisation de sa petite-fille après le décès de la mère de celle-ci, Marguerite Franck, en 1893, et en raison de l'éloignement et du remariage du père, Georges Poncelet (mais l'intitulé signature du père n'a pas été barré).

Mots-clés : Bulletins de notes et carnets scolaires

Filière : École primaire élémentaire

Autres descriptions : Langue : allemand

Nombre de pages : non paginé

Commentaire pagination : 7 p.

Lieux : Sélestat

Seminar-Übungsschule zu Schlettstadt.

Zeugnisse

für

Susanne Poncelet

eingetreten in die Schule am *26. April*

1898

Bemerkungen. Die Reihenfolge der Prädikate ist: 1) sehr gut, 2) gut, 3) genügend, 4) ungenügend.

Das Zeugnißbuch ist mit der Unterschrift der Eltern versehen, gleich nach den Ferien an die Lehrerin wieder abzugeben.

